

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
Commune : SAUVIGNY

Procès verbal

Le mardi 15 juillet 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de André BRUNEL.

Secrétaire de la séance : Monique BONAFINI

Présents : Monique BONAFINI, André BRUNEL, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Béatrice MERCIER

Représentés : Jérôme PRIN représenté par Monique BONAFINI, Tom GENIN représenté par André BRUNEL

Absents et excusés : Jean-Luc HENRY, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Patrick HURNI

Ordre du jour :

Harmonisation des loyers

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Révision du loyer du logement du presbytère (N° DE_2025_036)

Monsieur Jean-Luc HENRY et M Romain HENRY ayant un lien direct avec cette affaire, ils n'ont pas souhaité être présent à cette réunion et sont par conséquent exclus du calcul pour le quorum.

Monsieur André BRUNEL, deuxième adjoint au maire, informe les membres du conseil municipal que le loyer du logement de presbytère suite aux diverses révisions annuelles, devient difficilement supportable pour un locataire quelqu'il soit (771 € après la révision de août 2025), et qu'il va devenir difficile de conserver la locataire actuelle ou d'en trouver un autre si une telle augmentation continue. Il attire également l'attention du conseil municipal que pour une équité de tous les locataires des logements communaux, il serait plus juste que tous les baux notamment concernant la révision des loyers soient sur les mêmes critères d'indexation. Il propose donc que le logement du presbytère ne soit plus indexé de manière annuelle selon l'indice de l'INSEE mais uniquement, comme pour les logements de la mairie, par décision ponctuelle du conseil municipal.

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de ne plus indexer annuellement selon l'indice de l'INSEE le loyer du logement du presbytère, mais uniquement par décision ponctuelle du conseil municipal dans la limite maximum de 3%, à la date anniversaire du bail.

- Il décide de ne pas appliquer la révision d'août 2025 et de rester avec un loyer de 761 €, jusqu'à prochaine décision du Conseil Municipal, qui ne pourra intervenir avant la date anniversaire du bail.

- Il charge Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Délibération acceptée

Questions diverses :

Gratification stagiaire

Monsieur André BRUNEL informe les membres du conseil municipal que la commune accueille actuellement

un stagiaire. Les membres du Conseil Municipal acceptent d'octroyer sous forme de chèque cadeau, dont le montant reste à définir, une gratification pour le travail du jeune stagiaire accompli auprès de l'agent technique.

Stérilisation des chats errants

La commune a reçu l'accord de la Fondation Brigitte Bardot pour la stérilisation des chats, 5 mâles et 5 femelles, pour une prise en charge à hauteur de 87.45 € ttc pour la stérilisation d'une femelle et 51.47 € ttc pour la stérilisation d'un mâle.

La convention a été signée avec le cabinet vétérinaire des 2 Vallées à Vaucouleurs.

Porte hall d'entrée des logements

Il a été constaté que la poignée de porte du hall d'entrée des logements de la mairie bougeait, elle ne semble pas très solide. L'entreprise sera contactée dès mercredi matin pour venir remédier au problème.

Séance levée à 21h40

André BRUNEL
Président de séance

Monique BONAFINI
Secrétaire de séance